

IN EXTENSO IDF AUDIT

Société par Actions Simplifiée de commissaires aux comptes
Au capital de 50.000 €uros
Siège social : 63 ter, avenue Edouard Vaillant 92100 Boulogne-Billancourt
Transféré 15 boulevard Gabriel Péri 92240 Malakoff
392 437 356 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES DU 24 FEVRIER 2025 SOUS LA FORME DE CONSULTATION ECRITE

Le Président de la Société IN EXTENSO IDF AUDIT sus désignée, certifie par le présent acte :

que conformément aux dispositions des articles 20 I et 20 VI des statuts de la Société, les résolutions ci-dessous ont été soumises à l'approbation des associés sous forme de consultation écrite :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de transférer le siège social à compter du 1^{er} mars 2025 à Malakoff (92240), 15 boulevard Gabriel Péri.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de la première résolution décide de modifier et refondre l'article des statuts comme suit :

Nouvel article 4

Le siège social est établi à Malakoff (92240), 15 boulevard Gabriel Péri.

Le transfert du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe est décidé par le Président. Le transfert du siège social en tout autre lieu résulte d'une simple décision de l'associé unique ou d'une décision collective des associés statuant dans les conditions de majorité visée à l'article 17 des statuts.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de la deuxième résolution décide de modifier le 2^{ème} alinéa de l'article 17 paragraphe 1 des statuts comme suit :

Nouvel alinéa article 17 DECISIONS COLLECTIVES

- *Sous réserve de la compétence du Président visée à l'article 4 des statuts : transfert du siège social ;*

(...) reste de l'article sans changement.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et de droit, et plus généralement toutes formalités nécessaires et consécutives des présentes.

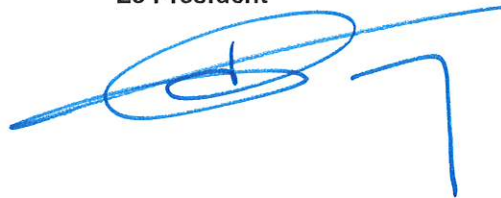
@@@@@

A cette fin le Président a envoyé par courrier électronique aux Associés le projet de résolutions soumises à leur vote.

Les Associés ont été priés d'émettre leur vote dans un délai de huit jours suivant la réception de la notification du Président.

Il ressort du dépouillement des bulletins de vote parvenus que ces résolutions ont toutes été approuvées par les associés à la majorité des trois quarts des suffrages exprimés ; qu'en conséquence, elles ont été régulièrement et définitivement adoptées pour prendre effet à la date du 24 février 2025.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'S' or 'G' shape with a horizontal line extending to the right and a vertical line extending downwards from the bottom right.